

Arrêté dressant la liste des candidats admis au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA)

La rectrice de l'académie de Dijon

**VU** le décret n°2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

**VU** la circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 précisant l'organisation de l'examen et la nature des épreuves de la certification aux fonctions de formateur académique ;

**VU** l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique fixant les dates et modalités d'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique session 2026 ;

**VU** l'arrêté rectoral du 9 septembre 2025 portant composition du jury chargé de délivrer le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique pour la session 2026 ;

**VU** l'arrêté modificatif du 18 novembre 2025 portant composition du jury chargé de délivrer le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique pour la session 2026.

**VU** la liste des candidats proposés pour l'admission, établie par le jury de la session 2026.

## **ARRÊTE**

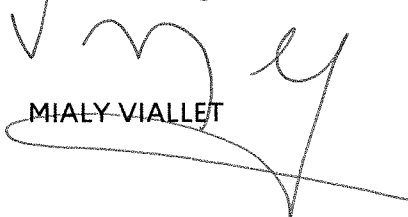
**ARTICLE 1** : Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique est délivré aux candidats dont les noms suivent :

Monsieur BERNARDIN Brice	certifié éducation physique et sportive
Monsieur BLONDEAU Jérôme	agrégé physique-chimie
Madame BURE Adeline	agrégée physique-chimie
Madame LORY Céline	agrégée Sciences de la vie et de la Terre
Madame MESSOUSSA Setti	professeure PLP éco-gestion
Madame MOMMESSIN Laura	agrégée lettres classiques
Madame THOMAS Blandine	agrégée physique-chimie

**ARTICLE 2** : La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 30 mars 2026

Pour la rectrice et par délégation,  
La secrétaire générale d'académie,

  
MIALY VIALLET